



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
3 décembre 2010
Français
Original : anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 8^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 12 octobre 2010 à 10 heures

Président : M. Flisiuk (Vice-Président) (Pologne)

Sommaire

Point 50 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

10-57609X (F)



Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h. 15.

Point 50 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (A/65/20 et A/C.4/65/L.2)

Table ronde sur l'espace et les situations d'urgence

1. **Le Président**, rappelant que la table ronde a été demandée par les États membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS), dit que les situations d'urgence et les catastrophes continuent à hanter des sociétés. Il est devenu de plus en plus important de créer des capacités à tous les niveaux pour atténuer leurs effets dévastateurs. Les situations d'urgence et les autres défis importants doivent être affrontés d'une manière holistique; les applications des technologies spatiales offrent aux responsables politiques un ensemble d'instruments d'importance croissante.

2. **M. Choi** (Sous-Secrétaire général, Directeur général de l'informatique), accompagnant son exposé d'une projection informatisée de diapositives, dit qu'il a participé à une mission en Haïti avec d'autres fonctionnaires des Nations Unies et une organisation non gouvernementale connue sous le nom de ICT4Peace Foundation, pour inspecter les opérations de l'ONU et examiner avec toutes les parties comment améliorer l'accès aux informations essentielles pendant les crises. L'Organisation des Nations Unies a pris d'engagement de veiller à ce que sa présence en Haïti serve de site de lancement pour une capacité améliorée de gestion de l'information en période de crise. Hélas, le séisme qui a frappé l'île quelques semaines plus tard a rendu cela impossible. Une meilleure préparation et le partage d'informations essentielles par toutes les parties auraient pu sauver des vies.

3. Tant dans les catastrophes créées par l'homme que dans les catastrophes naturelles, la gestion des crises dépend fortement des technologies de l'information et des communications. Les acteurs non gouvernementaux et extérieurs à l'Organisation deviennent de plus en plus actifs et ingénieux dans la mise en œuvre de méthodes de gestion efficaces de l'information pendant les crises. La stratégie de l'ONU en matière de gestion de l'information en période de crise reconnaît l'enjeu et les responsabilités importantes que l'Organisation et les États Membres ont dans la prévention, l'atténuation, la gestion et le relèvement dans tous les types de crises. La stratégie

améliorera la capacité de gestion collective de l'information de l'Organisation et son expérience pour intégrer et harmoniser les méthodes de travail et les systèmes à travers les politiques, ce qui permettra de sauver des vies et de protéger la dignité humaine. Le but sous-jacent à cette stratégie est d'aider l'Organisation à faire face plus efficacement à toutes les phases d'une crise et à mieux travailler avec tous les protagonistes en fournissant les informations appropriées au moment voulu et en garantissant l'accès à des informations opportunes et fiables pour sauver des vies et obtenir de meilleurs résultats.

4. Malheureusement, beaucoup d'organisations impliquées dans les crises élaborent souvent des solutions ponctuelles au lieu de solutions intégrées pour gérer l'information. C'est le résultat d'années d'expansion progressive sans la planification et la coordination requises et de la nécessité pour beaucoup d'organisations d'opérer dans de multiples pays lorsqu'elles répondent à des situations diverses. Pourtant, les progrès de la technologie et des communications ont rendu possibles des approches plus intégrées à la gestion de l'information et ont permis une collaboration plus efficace pendant les crises.

5. En collaboration avec la ICT4Peace Foundation, son bureau dirige l'effort stratégique avec les principales parties prenantes sur le terrain et au Siège pour produire une amélioration significative des capacités générales de la communauté internationale en matière de gestion de l'information en période de crise, par une approche intégrée axée sur quatre secteurs principaux : l'architecture d'information, l'élaboration de technologies, le renforcement des capacités et la consultation des parties prenantes. Le succès de ses efforts aura de vastes incidences pour l'Organisation et tous les autres acteurs en période de crise. La normalisation de la collecte et du partage de l'information essentielle pourra donner lieu à une amélioration de l'efficacité de la prise de décisions et de l'opportunité de la fourniture de services essentiels. La disponibilité d'informations plus crédibles, exactes, complètes et opportunes pourra améliorer les communications publiques et les reportages des journalistes et, avec des statistiques à jour, des efforts d'appel de fonds qui dépendent de l'opinion publique pourront être entrepris plus efficacement. Les rapports et l'évaluation après les conflits pourront aussi être plus transparents.

6. La gestion de l'information en période de crise comprend une vaste gamme d'applications, comme les technologies spatiales, les images satellite, les télécommunications d'urgence par satellite et les systèmes mondiaux de navigation par satellite. Malgré les efforts de l'ONU visant à améliorer l'accès aux images satellite et aux données et applications spatiales, on pourrait faire davantage pour partager les ressources disponibles et négocier de meilleurs accords de licence en évitant les doubles emplois. Les États membres pourraient soutenir l'Organisation dans la conclusion de ces accords en contribuant des ressources au Fonds d'aide à l'espace, qui permettront le prompt achat de données. L'utilisation de télécommunications par satellite pourrait être mieux coordonnée par des structures interorganisations dans le cadre d'arrangements d'action humanitaire groupés, complétés par le soutien des agences spatiales, d'autres organisations connexes et du secteur privé.

7. La transition à laquelle on assiste dans le monde des technologies de l'information et des communications aura une influence importante sur l'avenir de la gestion des crises. Pourtant, en plus des technologies, une volonté politique, une direction et une volonté de coopérer sont nécessaires, de même que sont nécessaires la sensibilisation et le soutien du public ainsi que des ressources financières de toutes origines.

8. **M^{me} Othman** (Directrice, Bureau des affaires spatiales de l'ONU), accompagnant son exposé d'une projection informatisée de diapositives, dit que le Bureau a été établi pour promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation de l'espace en vue de réaliser les objectifs de développement pour le bien de l'humanité. Le Bureau est chargé de servir le COPUOS et ses organes subsidiaires, y compris le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique ainsi que la Quatrième Commission. Il maintient le Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique et exécute le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (ONU-SPIDER).

9. La rapidité et l'efficacité des interventions en cas de catastrophe dépendent des informations dont on dispose au sujet de leur impact. Les sauveteurs utilisent

les informations transmises par satellite pour identifier l'infrastructure utilisable pour fournir l'aide humanitaire. Les satellites modernes peuvent voir au-dessous des nuages, ce qui est essentiel pour l'évaluation des dommages et la planification des efforts de relèvement après les catastrophes.

10. Le programme ONU-SPIDER a été créé en 2006 pour garantir que tous les pays et toutes les organisations internationales et régionales ont accès à tous les types d'informations d'origine spatiale nécessaires pour soutenir l'ensemble du cycle de gestion des catastrophes et élaborent la capacité de les utiliser. Le Bureau ne s'occupe donc pas seulement des interventions d'urgence mais aussi d'autres aspects de la gestion des catastrophes, y compris l'alerte avancée et la prévention. Le réseau ONU-SPIDER est composé d'organismes régionaux et internationaux, de bureaux régionaux d'appui et de centres nationaux de liaison. Il a essentiellement pour mission de fournir un appui consultatif technique qui consiste à sensibiliser le public à l'importance de l'information d'origine spatiale pour la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence; à guider les gouvernements dans l'utilisation de l'information d'origine spatiale; à orienter les politiques internationales en matière de gestion des catastrophes et d'intervention d'urgence; et à rapprocher la communauté spatiale des spécialistes de la gestion des catastrophes.

11. Les Centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales du Brésil, de l'Inde, du Maroc, du Mexique et du Nigeria ont aidé le Bureau et le Comité à renforcer les capacités dans les domaines suivants: télédétection et systèmes d'information géographique, communications par satellite, météorologie par satellite et climat mondial et sciences spatiales et atmosphériques. Dans un avenir proche, ils mettront au point des programmes d'étude sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et sur le droit de l'espace. Les centres régionaux permettront de faire face aux besoins de formation des États Membres dans le domaine de l'information d'origine spatiale pour la gestion des catastrophes.

12. **M. González Aninat** (Deuxième Vice-Président, Rapporteur du COPUOS) dit que le thème de la table ronde est extrêmement important; avec la mondialisation, les catastrophes ont malheureusement des effets directs et indirects sur tous les pays. Beaucoup de progrès et d'accords importants ont été réalisés dans le cadre régional des Conférences de

l'espace pour les Amériques; ces réalisations sont survenues dans le contexte mondial d'un cadre juridique et politique dont les origines remontent à la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE II), qui est parvenue à la conclusion que la coopération régionale était le moyen le plus efficace d'affronter un monde fondamentalement asymétrique. Il était asymétrique alors à cause de la guerre froide et il est asymétrique aujourd'hui à cause de beaucoup de défis, y compris le réchauffement climatique et le réchauffement social et sociétal. Le thème des catastrophes et des situations d'urgence doit être réexaminé et ses aspects politiques doivent être inclus dans toutes les analyses. Les applications spatiales peuvent et doivent jouer un rôle clé dans l'élaboration d'une politique en matière d'alerte avancée, de situations d'urgence et de relèvement visant à faire face aux catastrophes naturelles et humanitaires. Les catastrophes humanitaires, y compris les migrations et les actes de terrorisme, sont souvent la cause ou le résultat, direct ou indirect, de catastrophes naturelles.

13. Le devoir des États de coopérer entre eux, qui a trop souvent été pris à la légère, a une énorme importance dans le cas des catastrophes naturelles. Du fait de la mondialisation et de l'interconnexion entre les pays, la coopération internationale et la sécurité humaine sont des aspects essentiels de l'atténuation des effets des catastrophes naturelles. La communauté internationale vivra dans un état d'urgence permanent tant que la pleine reconnaissance des droits et de la dignité de l'homme se heurtera à des obstacles. Des mesures préventives sont nécessaires pour atténuer cette situation. L'utilisation de technologies spatiales, y compris la télédétection par satellite, est un instrument important pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et l'exécution de projets de durabilité à long terme. L'alerte avancée et l'intervention rapide peuvent contribuer la préparation aux catastrophes, sur la base des informations fournies par les satellites.

14. Les principes du droit de l'espace remontent au Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, qui a établi le concept de l'espace extra-atmosphérique en tant que patrimoine de toute l'humanité, et ils sont fondés sur la coopération

internationale. La coopération internationale est en train de devenir véritablement mondiale, faisant intervenir une multiplicité d'acteurs et une forte présence de la société civile. Les mesures préventives, basées sur les informations fournies par des satellites, pourront réduire la vulnérabilité tout en renforçant la sécurité humaine et le développement.

15. La télédétection et les informations qu'elle produit font actuellement l'objet d'une guerre commerciale avec l'industrie spatiale, qui est surtout privée. Pourtant, quand les principes guidant la télédétection ont été établis, les satellites jouaient un rôle stratégique radicalement différent, dans le contexte de la guerre froide. Le droit de l'espace doit répondre aux réalités actuelles et doit être clarifié dans beaucoup de domaines, comme celui des preuves obtenues par satellite dans les différends et celui des brevets et doit garantir que tous les pays, sans tenir compte de leur stade de développement, ont accès aux technologies spatiales. Pour ce qui est des catastrophes, les références générales à la protection de l'environnement sont insuffisantes et ne peuvent permettre de faire efficacement face, d'une manière préventive, aux phénomènes qui affectent actuellement la stabilité internationale. La Déclaration sur la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace au profit et dans l'intérêt de tous les États, compte tenu en particulier des besoins des pays en développement est ambiguë et trop générale et ne recouvre pas les situations d'urgence ou les catastrophes.

16. À UNISPACE II, une initiative chilienne sur la nécessité d'une coopération régionale plus étroite a été adoptée, menant à une législation qui a renforcé les pratiques des États. On constate une prise de conscience croissante de la nature transnationale des applications spatiales et du besoin d'action concertée que cela implique. UNISPACE III a comblé les lacunes créées par le progrès rapide des technologies spatiales, surtout des télécommunications, et a souligné l'importance de la coopération internationale dans les domaines du contrôle de l'environnement et de la gestion des catastrophes, qui a été revue à la Conférence d'examen d'UNISPACE III.

17. La Charte internationale Espace et catastrophes majeures, qui a été adoptée par plusieurs agences spatiales et organismes connexes, a été conçue pour fournir un système unifié d'acquisition et de fourniture de données spatiales aux populations touchées par des

catastrophes. Ce concept a été élargi avec l'établissement d'ONU-SPIDER qui porte sur l'ensemble du cycle des situations d'urgence et n'est pas subordonné à l'adhésion à une agence spatiale.

18. Les Conférences de l'espace pour les Amériques sont un exemple de collaboration régionale et de dialogue interrégional pour la diffusion de connaissances et l'accès à celles-ci par la diffusion d'informations stratégiques sur le développement et la sécurité humaine. Les Conférences ont continué à renforcer l'engagement vis-à-vis des objectifs du Millénaire pour le développement par les applications spatiales et ont reconnu que les nouveaux défis posés par le monde moderne requièrent une vision mondiale que seuls les satellites peuvent fournir.

19. **M. Windsor** (Australie) dit qu'il souscrit à l'opinion du Directeur général de l'informatique selon laquelle les États ont un effort de rattrapage à faire vis-à-vis des techniques d'intervention en cas de catastrophe et qu'il existe une compréhension insuffisante des instruments que la technologie peut vraiment fournir. Le Forum Asie-Pacifique des agences spatiales a établi Sentinel Asia après le tsunami qui s'est abattu sur l'Asie, en réunissant les agences spatiales et les organismes chargés de la gestion des catastrophes de la région pour élaborer un système de gestion des risques de catastrophe. Ce système fonctionne et reçoit des informations de satellites, partageant les données et utilisant des technologies pour transformer ces données en quelque chose dont les organismes de gestion des catastrophes peuvent se servir. Il fournit actuellement des informations sur 10 situations dans cinq pays de la région, y compris les inondations pakistanaises et les éruptions volcaniques en Indonésie. Il s'agit d'une organisation volontaire et coopérative dont on espère qu'elle servira de modèle pour une coopération régionale qui pourra être partagée avec d'autres pays du monde. Le Centre asiatique de prévention des catastrophes dont le siège se trouve au Japon sert de centre de liaison pour les demandes d'observation d'urgence de Sentinel Asia et le Bureau régional d'appui d'ONU-Spider maintient la liaison avec ce système multilatéral. Le soutien de l'ONU dans la région est extrêmement utile, surtout pour les petits États insulaires en développement qui doivent faire face non seulement aux effets des catastrophes, mais aussi à des questions urgentes comme le changement climatique.

20. **M. Michelen** (République dominicaine) dit que son pays est reconnaissant de l'aide que la communauté internationale lui apporte pour lui permettre de renforcer sa capacité de faire face aux catastrophes naturelles. En janvier 2010, une mission consultative technique du programme ONU-SPIDER est arrivée dans son pays. Après le séisme qui a frappé Haïti en janvier 2010, le peuple de la République dominicaine a compris qu'il fallait prévenir les pertes en vies humaines et les dommages matériels avant que les grandes catastrophes ne se produisent. Son pays et Haïti sont exposés aux mêmes périls naturels; leur capacité de réaction est essentiellement la même et ne se différencie que par degrés. Il apprécie le caractère obligatoire de la coopération dans toutes les régions.

21. **M. Choi** (Sous-Secrétaire général, Directeur général de l'informatique), dit que le déboisement en Haïti est considérable et que, par conséquent, ses villes et ses cités risquent plus d'être inondées pendant les ouragans. La technologie spatiale permettrait d'étudier les régimes climatiques, y compris la quantité de précipitations et de déterminer ce qui arriverait en cas d'ouragan. Il existe toujours la possibilité de ne pas construire des villes dans des zones enclines à des inondations. Il y a beaucoup de façons d'utiliser les technologies spatiales pour faire plus pour prévenir et gérer les crises.

22. **M^{me} Othman** (Directrice, Bureau des affaires spatiales de l'ONU) dit qu'il y a beaucoup de façons de renforcer les relations entre les États Membres et ONU-SPIDER. Les États pourraient, par exemple, nommer des agents de liaison au Bureau; celui-ci a envoyé aux gouvernements des lettres dans ce sens. Les États pourraient aussi nommer des fonctionnaires d'appui régionaux.

23. **M. González Aninat** (Deuxième Vice-Président, Rapporteur du COPUOS) prend acte du soutien immédiat et efficace que son pays, le Chili, a reçu après le séisme qui s'est produit en février 2010, surtout de la part d'ONU-SPIDER et du Bureau des affaires spatiales de l'ONU. Le Chili a collaboré à l'établissement d'ONU-SPIDER, qui est un instrument de grande valeur. Les grandes catastrophes naturelles doivent être affrontées globalement, peut-être dans le cadre d'une nouvelle politique spatiale de l'ONU, avec une participation plus active d'organisations régionales comme celles de l'Amérique latine. Invoquant des raisons financières, les organisations régionales, y compris celles du Groupe des États d'Amérique latine

et des Caraïbes n'ont pas assisté aux réunions du COPUOS; l'Assemblée générale doit réaffirmer la nécessité d'assister et de participer à ces réunions. Les pays les moins avancés sont les plus vulnérables aux catastrophes naturelles et sont les plus touchés par l'absence de ces organisations à ces réunions. Ces pays ont eu besoin de l'accès aux technologies spatiales. Il note que 80 % des décès provoqués par le tsunami qui s'est abattu en 2004 sur l'océan Indien auraient pu avoir été prévenus si les systèmes de technologie spatiale existants avaient été utilisés pour lancer des avertissements en temps voulu.

Débat général

24. **M. Lambert** (Belgique), s'exprimant au nom de l'Union européenne; de la Croatie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Turquie, pays candidats; de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro et de la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association; ainsi que de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que l'Union européenne reste fortement déterminée à garantir les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pour toutes les nations et pour les générations futures. La coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace est un élément important de la politique spatiale européenne que la Commission européenne va mettre en œuvre en mettant en place un programme spatial européen. Ce nouveau cadre constitutionnel a pour objet d'assurer une coordination plus efficace des actions de l'Union européenne et de ses États membres. Le 27 septembre 2010, les ministres de l'Union européenne ont approuvé une version révisée du projet de Code de conduite pour les activités dans l'espace extra-atmosphérique en tant que base pour de plus larges consultations. Ce code fournira aux États un instrument non obligatoire qui répondra aux inquiétudes concernant la sécurité et la viabilité des activités spatiales. Eu égard à la valeur stratégique et économique grandissante de l'espace extra-atmosphérique, l'Union européenne attache une grande importance à la question de la viabilité à long terme des activités spatiales. Le règlement de problèmes tels que les débris spatiaux, les perturbations radioélectriques et la protection des systèmes spatiaux est essentielle si l'on veut garantir le partage pacifique, rationnel, durable et équitable de ressources spatiales.

25. Une partie importante du débat qui se déroule au COPUOS et dans d'autres forums concerne l'utilisation de systèmes spatiaux pour les applications socio-économiques. De la sécurité à la gestion des ressources naturelles, les satellites assument une importance croissante dans la vie quotidienne. Il faut réfléchir constamment à une meilleure utilisation de l'espace et des capacités et systèmes spatiaux, notamment en instruisant et en impliquant les utilisateurs de ces applications. La mise en œuvre du programme ONU-SPIDER est essentielle si l'on veut garantir que tous les pays ont accès à l'information d'origine spatiale et développent la capacité d'utiliser cette information pendant toutes les phases de la gestion des catastrophes, y compris la phase d'atténuation des risques.

26. Le renforcement du lien entre les pourvoyeurs et les utilisateurs de services spatiaux est un autre défi important que la politique spatiale européenne tente de relever. À cet effet, la Belgique et l'Union européenne ont récemment tenu une conférence de haut niveau intitulée « L'espace pour le citoyen africain ». Le résultat de cette réunion sera examiné au troisième Sommet Afrique-Union européenne qui se tiendra prochainement en Jamahiriya arabe libyenne.

27. **M. Prates** (Brésil), s'exprimant au nom des États membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR), de la République bolivarienne du Venezuela, État en voie d'adhésion, et de la Bolivie, du Chili, de la Colombie, de l'Équateur et du Pérou, États associés, dit que les applications spatiales doivent profiter à tous les pays, d'où l'importance d'un accès universel aux données d'origine spatiale. Les pays en développement ont besoin de ces données non seulement pour le développement technologique, mais aussi pour un développement économique, social et environnemental durable. Les pays qui possèdent les plus grandes capacités spatiales doivent se concentrer sur le renforcement des capacités des pays en développement afin de permettre à ces pays de recevoir, d'interpréter et de modéliser les données d'origine spatiale. La coopération Sud-Sud constitue une partie importante du renforcement de ces capacités. La Conférence de l'espace pour les Amériques est un forum important pour le renforcement de la coopération régionale. Le renforcement des capacités nationales et régionales, l'investissement dans le développement des technologies spatiales et l'enseignement des techniques et des sciences spatiales sont des conditions préalables

à l'accès des pays en développement aux avantages des utilisations pacifiques de l'espace. À cet égard, il attire l'attention sur les activités du Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

28. MERCOSUR estime que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales doit continuer à mettre l'accent, en priorité, sur les régions dans lesquelles la plupart des pays en développement pourront participer aux activités réalisées dans le cadre de l'application des recommandations d'UNISPACE III et bénéficier de ces activités. Pour maximiser les avantages des applications spatiales, il faut que les données spatiales soient considérées comme faisant partie du domaine public. L'expérience de sa région montre qu'il est nécessaire de garantir le libre accès au logiciel libre pour ces applications.

29. Les technologies spatiales sont indispensables pour l'application des recommandations du Sommet mondial sur le développement durable et comme instruments pour répondre rapidement et de façon appropriée aux défis comme le changement climatique, la sécheresse, la désertification, la perte de biodiversité, les crises alimentaires et énergétiques et les catastrophes naturelles et causées par l'homme. Les techniques spatiales sont déjà utilisées dans sa région pour contrôler les activités agricoles dans les zones semi-arides. MERCOSUR conseille au COPUOS de se demander comment il pourrait contribuer aux objectifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui doit se tenir à Rio de Janeiro en 2012.

30. ONU-SPIDER est devenu un élément important du réseau mondial pour la prévention des catastrophes et l'intervention rapide. L'efficacité de ces actions pourrait être multipliée par la coordination en cours entre ONU-SPIDER et d'autres initiatives qui promeuvent l'utilisation de données d'origine spatiale. ONU-SPIDER devrait aussi réorganiser son travail et accroître son efficacité et sa rentabilité.

31. **M. Windsor** (Australie) dit que les activités spatiales font de plus en plus partie intégrante de la vie quotidienne. Les avantages tirés des applications spatiales ont considérablement augmenté la sécurité, la sûreté, l'exactitude, la prévisibilité et la commodité de la vie quotidienne. Les capteurs spatiaux peuvent recueillir des données à partir de divers sites à travers

le monde, y compris de localités trop lointaines ou inaccessibles pour l'acquisition de données au sol. L'observation par de la Terre a aidé à fournir aux gouvernements une partie des informations dont ils ont besoin pour prendre des décisions en connaissance de cause. L'Australie soutient donc une approche internationale basée sur des règles pour promouvoir des opérations spatiales pacifiques, sûres et responsables et renforcer davantage la coopération internationale. Par ses rapports internationaux, l'Australie contribue au contrôle et à la gestion de l'environnement spatial. Ainsi, le Programme australien de recherche spatiale finance la recherche sur le suivi automatisé à haute précision des débris spatiaux.

32. L'Australie, comme la plupart des États s'appuie sur d'autres pays pour les satellites et les installations de lancement et dépend de systèmes de coopération internationale fonctionnant correctement. Elle est en train d'élaborer une politique spatiale nationale, qui soulignera que la collaboration internationale est indispensable pour les activités spatiales de l'Australie. Elle renforcera aussi davantage ses relations internationales en accueillant avec le Japon, à Melbourne en novembre 2010, la dix-septième session du Forum de l'Agence spatiale régionale Asie-Pacifique qui aura pour thème « Le rôle des techniques et de l'industrie spatiales dans la lutte contre le changement climatique », qui a été le thème d'une table ronde organisée par la Commission en 2009.

33. Le changement climatique et les activités humaines accélèrent les phénomènes comme le déboisement, les éboulements, les sécheresses et les inondations. Le contrôle de l'environnement est devenu plus important pour l'atténuation de ces phénomènes. De plus, des chercheurs australiens ont utilisé des données tirées d'images satellite comme base pour l'établissement d'un système national de comptabilité pour les émissions de carbone.

34. **M. Hamed** (République arabe syrienne) dit que sa délégation est prête à soutenir toute initiative visant à prévenir la militarisation et l'armement de l'espace. Il demande que tous les États, sans distinction, bénéficient de l'accès à l'espace à des fins pacifiques et exprime son rejet de toute tentative visant à s'approprier l'espace par quelque moyen que ce soit. Se félicitant des déclarations contenues dans le rapport du Comité (document A/65/20) au sujet de l'utilisation de satellites d'observation de la Terre pour soutenir le

développement durable et de l'importance de garantir un accès non discriminatoire et opportun aux données de télédétection et aux informations dérivées à faible coût ou gratuitement, il demande que l'on déploie davantage d'efforts pour améliorer les capacités des pays en développement en matière d'utilisation des techniques de télédétection.

35. Son gouvernement comprend le rôle important que les techniques de télédétection peuvent jouer dans la vie économique. L'Organisation générale de télédétection de la République arabe syrienne a participé à toute une gamme de projets conçus pour développer et protéger les ressources minérales et les secteurs économiques de son pays. Son gouvernement a conclu de nombreux accords de coopération sur le partage des informations et des connaissances se rapportant aux utilisations pacifiques de l'espace. À cet égard, il demande au COPUOS de contribuer au travail de la Commission du développement durable en mettant l'accent sur les défis clés comme la sécurité alimentaire, la diversité biologique et le changement climatique, parmi d'autres, et d'envisager la convocation d'une quatrième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Il exprime aussi le vœu qu'une plus grande utilisation soit faite d'ONU-SPIDER en réponse aux effets dévastateurs des catastrophes naturelles.

36. Rappelant l'importance de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace pour le développement, la prospérité et la croissance, il conseille aux pays développés de partager leur technologie et leurs informations avec les pays en développement et les pays à économie en transition pour accroître la sécurité et la stabilité dans le monde.

37. **M. Hernández Toledano** (Cuba) dit qu'il y a dans le monde près de 23 000 armes nucléaires beaucoup plus puissantes que celles qui ont semé la terreur et la mort à Hiroshima et Nagasaki, dont environ un tiers sont prêtes à être immédiatement déployées. Les dépenses militaires mondiales augmentent à une vitesse vertigineuse, s'élevant à présent à environ 1,5 billion de dollars. Il est paradoxal que, dans le monde actuel, certains pays consacrent de tels montants astronomiques aux dépenses militaires ainsi que des millions de plus à la course aux armements dans l'espace, tandis que d'autres nations s'efforcent plutôt d'assurer que l'espace, patrimoine

commun de l'humanité, soit mis au service de causes plus nobles, comme le développement durable et la prévention des catastrophes naturelles. Le régime juridique de l'espace n'est pas adéquat pour garantir qu'il n'y aura pas de course aux armements dans l'espace. La Conférence du désarmement, unique forum multilatéral de négociations dans ce domaine, devrait prendre l'initiative en négociant sans tarder un accord multilatéral sur la prévention de tous les aspects d'une course aux armements dans l'espace. En l'absence d'un tel accord, les nombreuses applications spatiales prometteuses n'auront aucun avenir. Le COPUOS a une responsabilité spéciale de promouvoir les utilisations pacifiques de l'espace et d'affiner les principes éthiques et les instruments juridiques garantissant une utilisation absolument pacifique, équitable et non discriminatoire de toutes les applications spatiales.

38. En dépit du caractère limité de ses ressources, Cuba investit de plus en plus dans la recherche spatiale et les applications spatiales à des fins pacifiques, comme les applications météorologiques qui ont sauvé des vies en prédisant des catastrophes naturelles ou en découvrant des incendies de forêt. Le fait que tous les États ont le droit d'explorer et utiliser l'espace pour le bien de toute l'humanité est un principe juridique universellement accepté. Pourtant tous les États ne peuvent espérer acquérir des capacités spatiales complètement autonomes dans un avenir proche. De ce fait, à mesure qu'un nombre croissant de pays s'engagent dans les activités spatiales, la coopération bilatérale et multilatérale et le besoin d'échanger l'expérience et la technologie revêtent une plus grande urgence, surtout pour les pays en développement. Le COPUOS devrait, par exemple, coopérer plus étroitement avec le Comité du développement durable. Le changement climatique et la sécurité alimentaires, dans lesquels, comme il l'a déjà souligné, la coopération internationale est essentielle, sont deux secteurs sur lesquels le COPUOS devrait porter son attention. Toutes les nations doivent collaborer d'une façon coordonnée et non-discriminatoire pour garantir la jouissance optimale et responsable des possibilités illimitées offertes par la recherche les applications spatiales.

39. **M. Weisleder** (Costa Rica) dit que les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique qui revêtent un intérêt particulier pour le Costa Rica sont la recherche scientifique et le développement des

capacités technologiques des pays en développement dans le cadre de la coopération internationale, la législation spatiale, la protection du milieu ambiant et la prévention et l'atténuation des catastrophes naturelles. À l'Organisation des Nations Unies, le COPUOS devrait coordonner ses activités avec les États Membres pour garantir que les applications spatiales répondent aux besoins de développement de tous les pays.

40. Les lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux que ce comité a élaborées représentent un pas en avant mais elles doivent être complétées par des lois nationales. C'est, de plus, le devoir exclusif des États, à quelque stade de développement qu'ils se trouvent, de régler, dans l'intérêt de la paix, l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace.

41. Il faut garantir un accès libre et équitable à l'orbite géostationnaire et à ses applications qui, en tant que ressources naturelles limitées risquent de devenir saturées, devraient être rationalisées et rendues disponibles sans tenir compte des capacités techniques actuelles des États. L'orbite offre un grand potentiel d'utilisation dans les programmes sociaux et éducatifs et l'assistance médicale dans les pays en développement. Par ailleurs, il devrait y avoir une plus grande coordination entre le COPUOS et ses deux sous-comités, en ayant à l'esprit la responsabilité de l'ONU en ce qui concerne le développement progressif du droit de l'espace.

42. ONU-SPIDER a récemment conclu un excellent accord visant à faire du Centre de l'eau pour les tropiques humides de l'Amérique latine et des Caraïbes le centre d'appui pour les bureaux régionaux qui doivent être établis. Le Costa Rica continuera à travailler dans le cadre de la Conférence de l'espace pour les Amériques; et son Conseil du développement et de la recherche-développement aérospatiale s'emploiera à développer la technologie aérospatiale dans l'ensemble de la région latino-américaine. Des activités de coopération sont déjà en cours sur le projet Daedalus (« Dédale ») pour lancer dans la stratosphère un ballon météorologique qui mesurera et imagera les variables atmosphériques. Ces activités montrent que même les petits pays disposant de ressources limitées pourront participer aux activités considérées traditionnellement comme la prérogative des grandes puissances. Quand les États combinent leurs efforts avec ceux du secteur privé et ont le soutien de leur

communauté scientifique et académique, le développement à long terme devient une possibilité.

43. **M^{me} Yang Yuya** (Chine) dit, qu'au cours de l'année passée, la Chine a accompli des progrès notables dans des domaines tels que l'exploration spatiale et les technologies satellitaires, ayant lancé un satellite au début d'octobre, avancé son système de navigation par satellite et ses projets d'infrastructure spatiale et accompli des progrès importants dans la construction et l'intégration de systèmes au sol pour les satellites de télédétection. De plus, la technologie spatiale a été largement appliquée aux activités économiques et sociales, qui jouent un rôle irremplaçable dans le développement social et économique.

44. Son gouvernement se consacre à l'exploration de l'espace dans les intérêts de la paix, du développement, de la coopération, de la primauté du droit et du bien-être de toute l'humanité. Le Bureau d'ONU-SPIDER à Beijing sera bientôt opérationnel. Son gouvernement continuera à soutenir le travail du Bureau pour promouvoir la coopération internationale et le renforcement des capacités dans le domaine de la technologie spatiale pour la prévention des catastrophes, dont d'autres pays en développement pourront bénéficier. La Chine organise aussi, en coopération avec l'Organisation de coopération spatiale Asie-Pacifique, un programme de formation sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et leurs applications.

45. L'année 2011 marquera le cinquantième anniversaire du COPUOS et des vols spatiaux habités et la célébration planifiée par le Bureau des affaires spatiales de l'ONU donnera aux États la possibilité de faire connaître leurs réalisations spatiales et de partager leurs technologies. La Chine se prépare activement pour l'exposition. Elle est prête à coopérer concrètement avec tous les pays, surtout les pays en développement, pour explorer l'espace et y construire la paix d'une manière plus ouverte et responsable.

46. **M. Kim Yong Jo** (République populaire démocratique de Corée) dit que des dizaines d'États sont maintenant capables de lancer des satellites et que beaucoup de nations, y compris des pays en développement, participent à des activités spatiales pacifiques. Son pays lance et manufacture des satellites depuis 1998 et a placé son deuxième satellite sur orbite en 2009. Bien que les activités spatiales de son

gouvernement soient pacifiques, dans l'exercice de son droit souverain en tant qu'État partie au Traité sur l'espace extra-atmosphérique, le lancement de son deuxième satellite a malheureusement été injustement condamné comme un lancement d'engin balistique, menant le Conseil de sécurité à imposer des sanctions sélectives et coercitives. Cette action a été déclenchée par la politique hostile des États-Unis d'Amérique à l'égard de son pays.

47. Au fil des années, l'inquiétude internationale a été suscitée par des actes qui compromettent l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, comme la mise au point par les États-Unis d'Amérique d'un système de défense antimissile en combinaison avec un satellite installé dans l'espace. Présenté comme une réponse à une prétendue menace d'engins balistiques de la République populaire démocratique de Corée, son but réel était de réaliser un rêve d'hégémonie mondiale. Il n'est donc pas surprenant qu'une résolution demandant la transparence et le renforcement de la confiance dans les activités spatiales ait été régulièrement adoptée par l'Assemblée générale avec le soutien de la majorité écrasante des États Membres, à la seule exception des États-Unis. Les résolutions de l'Assemblée générale demandant la prévention de l'utilisation militaire de l'espace et encourageant son utilisation pacifique doivent être inconditionnellement appliquées par tous les États Membres.

48. **M. Khoritinski** (Ukraine) dit que bien que les systèmes spatiaux soient déjà utilisés dans des domaines tels que l'agriculture, l'utilisation des sols, la gestion des ressources en eau et la prévention des catastrophes, il faudrait recourir plus largement aux observations spatiales pour atténuer le changement climatique. Les retombées favorables de la technologie spatiale sont un moteur puissant d'innovation technologique et de croissance tant dans le secteur industriel que dans celui des services et pourraient aider à accomplir des objectifs sociaux et humanitaires et à développer les infrastructures de communications nationales et d'autres projets susceptibles de promouvoir le développement durable.

49. Le COPUOS doit continuer à planifier une quatrième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Au cours de l'année passée, un progrès continu a été enregistré dans l'exécution du Programme des Nations Unies pour les applications des

techniques spatiales, mais plus de contributions volontaires des États et des organisations sont nécessaires pour le maintenir en activité.

50. Le programme spatial national de l'Ukraine pour la période 2008-2012 utilise des observations terrestres et des données d'origine spatiale pour affronter les questions de développement durable les plus importantes et prévoit le lancement d'un système national de télécommunications par satellite. En tant que participant à des projets spatiaux commerciaux, l'Ukraine est consciente des dangers de la prolifération non réglementée de technologies de missiles et de fusées et honore ses obligations conventionnelles à cet égard. La paix dans l'espace sera sauvegardée par une plus grande transparence, le partage d'informations et le respect du droit international de l'espace. L'Ukraine souscrit aux principes majeurs du projet de code de conduite de l'Union européenne pour les activités spatiales.

51. Il faudrait explorer la possibilité d'utiliser les satellites dans l'orbite moyenne pour améliorer les opérations internationales de recherche et de sauvetage assistées par satellite. Son gouvernement souscrit sans réserve au programme de travail d'ONU-SPIDER pour 2010-2011. À cet égard, un bureau régional d'appui à ONU-SPIDER a récemment été ouvert à Kiev.

52. Il est important de donner, à un prix raisonnable et d'une manière opportune, un accès non discriminatoire aux données de télédétection. Les informations et les technologies devraient être partagées entre les pays dans le cadre de projets de coopération bilatéraux, régionaux et internationaux. L'Ukraine est en train d'étudier comment les données aérospatiales pourraient être utilisées pour la protection de l'environnement, le développement durable et la sécurité. Elle effectue aussi des recherches sur le problème des débris spatiaux et utilise, modernise et met au point ses lanceurs spatiaux en tenant compte des recommandations du Comité de coordination inter-agences sur les débris spatiaux. C'est dans les orbites basses que le problème est le plus grave. Il faudrait étudier davantage l'établissement, sous les auspices de l'ONU, d'une plateforme internationale de données et d'informations sur les objets spatiaux et codifier les meilleures pratiques et normes techniques pour les opérations spatiales. De plus, il faudrait rationaliser l'exploitation de l'orbite géostationnaire et permettre à tous les États, sans tenir compte de leurs capacités techniques, d'y accéder.

53. Un plus grand nombre d'États et d'organisations intergouvernementales devraient adhérer aux traités de Nations Unies sur l'espace afin d'élargir la base juridique des activités spatiales; simultanément, le droit international de l'espace doit être amélioré pour régir efficacement les activités spatiales contemporaines dans les domaines comme la définition et la délimitation de l'espace, l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace et les menaces créées par les débris spatiaux. Il serait aussi souhaitable d'adopter une convention nouvelle et complète sur le droit de l'espace.

La séance est levée à 12h. 30.